

ASSOCIATION

Après la mort d'un conjoint

Rencontre avec Bernard Glaentzlin, secrétaire de la Favéc 68, qui informe les veuves, les veufs et les orphelins.

Propos recueillis
par Caroline Zimmermann

Bernard Glaentzlin, quel est le but de la Favéc (Face au veuvage ensemble continuons) ?

Cette association a été créée en 1949 et reconnue d'utilité publique en 1956. C'est un mouvement familial d'accueil et de soutien pour toutes les familles frappées par le décès d'un conjoint, sans distinction d'appartenance politique ou religieuse, et qui se penche aussi sur le problème des orphelins. Elle a également un rôle de sensibilisation et de relais d'opinion pour faire évoluer la législation. Elle travaille pour que le veuvage soit reconnu comme un problème de société et de santé publique, par le nombre de foyers touchés (la France compte quatre millions de veufs et veuves), par les difficultés de réinsertion et, surtout, par la complexité de la législation.

Quelles sont les missions de l'association ?

La Favéc est la seule association reconnue pour défendre les conjoints survivants et les orphelins. La principale mission est d'accueillir, d'écouter, de renseigner et d'informer les veufs, les veuves et les orphelins. Ensuite, il s'agit de défendre les droits sociaux de ces personnes, en commission auprès des membres de l'Assemblée nationale chargés des affaires sociales. Enfin, il s'agit de les aider à se reconstruire une nouvelle identité après le travail de deuil. L'association se charge des démarches lors du décès, de la succession, du veuvage.



Pour Bernard Glaentzlin, le veuvage est un risque social trop souvent connu.

Photo L'Alsace/C.Z.

Quels sont les nouveaux services que vous proposez ?

Dés formulaires simplifiés ont été mis en place dans les points d'accueil. Le numéro vert illustre la volonté de la Favéc de privilégier l'écoute quotidienne. Elle s'attache à développer son territoire et propose d'organiser des sorties et des voyages. Elle intervient également sur la prévention en matière de santé, d'alimentation, sur le « bouger mieux » et les bienfaits des cures thermales. La Favéc 68 est présente dans onze communes, à savoir Altkirch, Cernay, Colmar, Ensisheim, Guebwiller, Horbourg-Wihr, Logelbach, Mulhouse, Neuf-Brisach, Rouffach et Wintzenheim.

CONTACTER Favéc 68 à Colmar au 09.54.89.65.49 ou par mail : favec68@hotmail.fr. À Guebwiller, Bernard Glaentzlin au 09.50.14.88.80.

nnes
de

de réadaptation de



Photo L'Alsace/S.H.

river au projet profession-
ouligne Bernard Barthe.
Eric Straumann, il a rappelé
s missions handicap et de
on sont l'une de nos priori-
e collaboration entre la MD-
CRM est indispensable pour
ination du parcours du sta-
Avec pour toutes les parties
ées par cet accord, l'insere
le travail de la personne han-
grâce à un diplôme. Cette
ion est signée pour trois ans
ctible.